

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 19 septembre 2013.

Présents : 12.

Secrétaire : Pierre Gilouin.

Absent excusé : Patrick Hervé (pouvoir à François Tricoire).

Absente : Pascale Jabelin.

Ouverture de la séance à 20h45.

En préambule, Monsieur Le Maire indique les dates de réunions « extérieures » pour les mois à venir :

- 26 septembre en Préfecture : Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles dans le cadre du PLU.
- 27 septembre : à la DDT de Valence : les nitrates
- 04 octobre : réunion pour la dotation cantonale à Francillon sur Roubion.
- 09 octobre : à l'Ecosite à Eurre : l'aménagement commercial en Val de Drome

Monsieur Le Maire demande l'aval du Conseil Municipal pour modifier l'ordre du jour en ajoutant 4 délibérations :

- Demande d'un contrat CUI / CAE pour le Cafébibliothèque
- Devis pour fenêtre classe du haut.
- AVAP : modification de la commission locale.
- Devis pour reprise du linteau d'entrée à l'école du bas.

Délibération 1 – CUI-CAE : Service technique.

Monsieur Loïc MOULIN ne souhaitant pas renouveler son contrat, Mr Le Maire propose de solliciter les Services de Pôle Emploi pour un nouveau contrat CUI/CAE pour le recrutement d'un personnel pour le Service technique.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 2 – CUI-CAE : Cafébibliothèque.

Melle Camille BOURRIER ne souhaitant pas renouveler son contrat, Mr Le Maire propose de solliciter les Services de Pôle Emploi pour un nouveau contrat CUI/CAE pour le recrutement d'un animateur ou d'une animatrice pour le Cafébibliothèque.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 3 – Vente d'une parcelle de terrain communal.

Pour faire suite à une précédente délibération en date du 13 avril 2010, concernant la vente, à Monsieur Laurent Boyat, d'une parcelle, propriété de la Commune, jouxtant son habitation, sise dans le village, le Conseil Municipal confirme les termes de la dite délibération quant aux conditions de vente et le prix forfaitaire initialement fixé.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 4 - Taxe de séjour :

A la suite de la délibération du 20 juin 2013, La Préfecture demande la modification du classement des établissements soumis à cette taxe. Après les explications données par Mr Guy Audras, premier adjoint, la taxe de séjour communale passe de 0.50 € la nuitée à 0,40 € à compter du 1er janvier 2014.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 5 – Accueil périscolaire - garderie.

Mr Le Maire explique au Conseil la différence entre les sommes versées par les familles et le coût réel supporté par la Commune.

Proposition de nouveaux tarifs, applicables au 1^o janvier 2014 :

- Le matin : forfait de 2,00 € au lieu de 1,50 €
- Le soir : 1,50 € l'heure au lieu de 1,00 €.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 6 - Redevance Occupation du Domaine Public - RODP

Mr Le Maire propose une nouvelle tarification des redevances dues par France Télécom pour les réseaux (câbles) qui traversent notre Commune, soit :

15,773 km d'artères aériennes

5,374 km d'artères en sous-sol

1 cabine téléphonique.

Tarifs : Souterrains = 40,00 €/km/an

Aériens = 53,33 €/km/an

Cabine téléphonique = 26,66 €/an.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 7 - Chapelle Saint Pierre.

Mr Le Maire fait le compte rendu d'une visite de Mr Grandclerc de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) accompagné de Mmes Brangier et Loubens, Architectes des Bâtiments de France, concernant la poursuite des travaux de diagnostic et les investigations nécessaires à la recherche des désordres sur l'ensemble de cet édifice (sous-sol, murs, toiture).

Au cours de cette rencontre, Mr Le Maire a précisé que La Commune ne disposait d'aucun moyen pour financer ces travaux, et qu'il souhaitait l'intervention totale de l'Etat : il précise que la Commune supporte déjà d'importantes charges financières concernant de gros dossiers en cours.

Le Conseil Municipal approuve la position de Mr Le Maire, et décide d'engager le processus, en insistant sur la non participation financière de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 8 - Vente de parcelles rétrocédées par RFF.

Suite à la délibération du 28 février, la parcelle n° B. 538 a été omise dans les lots attribués à Mr Jean-Pierre Gorce. Les formalités seront établies afin de régulariser cette vente.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 9 - Décharge de Germans.

Mr Le Maire propose un devis pour l'acquisition d'une barrière pour la décharge de Germans, soit = 1426,96 €HT (1706,65 € TTC)

Adopté à l'unanimité.

Délibération 10 - Cantine scolaire.

Le bilan de la dernière année scolaire laisse apparaître un déficit d'environ 2000 €.

Une demande de subvention complémentaire a été formulée par cette association, pour les 3^{ème} et 4^{ème} trimestres. L'aide communale supplémentaire serait de 250 € par trimestre, soit 500 € au total pour 2013.

Depuis la dernière rentrée, le prix du repas est passé de 3,10 € à 3,30 €.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 11 - Modification comptable.

Pour régularisation des comptes, suite à la délibération précédente, nous prendrons 500 € sur le chapitre 022 pour les porter à l'article 6574 (subventions aux associations)

Adopté à l'unanimité.

Délibération 12 - Fenêtre classe du haut.

Mr Pierre Gilouin présente un devis pour le remplacement d'une fenêtre dans la classe du haut : le cadre de celle-ci étant déjà sérieusement attaqué par la pourriture.

Montant : 1412,00 € HT soit : 1689,00 € TTC.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

Délibération 13 - AVAP.

Suite à la délibération du 20 juin 2013, autorisant la mutation de la ZPPAUP en AVAP, il s'avère nécessaire de préciser la composition de la commission locale de cette AVAP.

Mr Guy AUDRAS, Premier adjoint, indique qu'il est nécessaire de modifier ladite délibération en indiquant nommément (quand cela est possible) les membres et propose au Conseil une nouvelle liste des personnes de cette commission locale.

- Six membres du Conseil Municipal : A. Charrier, le Maire, N. Naud, P. Gilouin, G. Audras, Ph. André, et J. Ph. Vinay.
- M. Eric Magnet, élu de la Communauté de Communes du Val de Drôme.
- Le Préfet ou son représentant
- Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, ou son représentant.
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles, ou son représentant
- Et au titre des personnes qualifiées :
 - o Mme Mado Liotard et Mme Marysette Roubat de l'Association « Les Amis de Chabrillan », personnes qualifiées au titre de la protection du Patrimoine.
 - o M. Claude Prudhomme, représentant de la Chambre d'Agriculture, personne qualifiée au titre des intérêts économiques.
 - o M. M.O. Canteneur, chargée de missions « Tourisme et Patrimoine » à la CCVD, personne qualifiée au titre des intérêts économiques.

Tous les autres termes de la délibération du 20 juin 2013 demeurent inchangés

Adopté à l'unanimité.

Délibération 14 - Linteau portail de la cour de l'Ecole.

Mr Pierre Gilouin présente un devis pour la rénovation du linteau d'entrée de la cour de l'école du bas, comprenant le traitement des aciers et la reprise des enduits coté cour, avec nettoyage de la face extérieure. Montant : 3995,00 € HT soit 4778,02 € TTC.

Une demande de subvention sera faite auprès du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

Urbanisme : infos.

P.C. accordé à France Télécom pour l'installation d'un pylône quartier le Parquet.

Accord de travaux à Mr Jean-François CHASTAING pour rénovation d'une maison quartier La Plaine.

Travaux.

Un suivi énergétique portant sur l'ensemble des bâtiments communaux a été établi par le SDED.

Eglise St Julien : estimatif fourni par le cabinet B. MANGANO.

Le forage n°1 des Jacamons est très colmaté et va nécessiter des travaux importants et onéreux.

Voirie : la réparation du pont de St Laurent, des berges et de la voirie sont toujours en discussion entre les assurances des deux parties.

Comptes rendus de réunion :

- SYGMA : les tarifs restent inchangés
- Journées du Patrimoine : belle réussite, bonne fréquentation ; bravo aux organisateurs.
- Départ de Mr Le Préfet
- Congrès des Maires : Mr Le Maire et Nadège NAUD y ont assisté.

Infos diverses.

Mr Le Maire donne lecture de nombreux courriers reçus ou envoyés.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Le Maire lève la séance à 23h30.